

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 07 Juin 2010

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; S.CAROTTI ;
M.IPLIKDJIAN ; N.NAVARRO ; S.GUIGONNET ; G.CARCELLER ; M.HENRY ; J-M
FICHBEN ; P.PECQUEUX

Absente : M.MUSCARNERA pouvoir à G.BLEINC;

Excusées : V.PAREGNO ; M.MINIER-ROUX ;

1) Convention de fonds de concours avec le Conseil Général pour la DR 2201

Monsieur le maire rappelle que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. L'évaluation de l'ensemble du coût des travaux à réaliser, objet de la convention est estimée à 417 000 € HT .Dans le cadre de l'opération le Conseil général s'engage à apporter une participation par le biais d'un fonds de concours d'un montant maximum total de 210 220 €
Après avoir pris connaissance de la convention entre les deux parties, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

Adopté à l'unanimité

2) Ouverture d'un prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face aux besoins de trésorerie futurs de la Commune dus notamment aux délais de versement de subventions, il est nécessaire de contracter un prêt-relais auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont :

Montant : 800 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts fixe : 1,26%

Adopté à l'unanimité

3) Décisions modificatives n°1 pour le Budget Général

Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

Section d'investissement

N° Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
10222	10		-370,00
1641	16		800 000,00
1641	16	800 000,00	
16875	16	-62 000,00	
168751	16	62 000,00	
2313	23	141 792,57	
2388	23		141 792,57
28042	040		60,00
28088	040		310,00
TOTAL		941 792,57	941 792,57

Section d'investissement

N° Compte	Chapitre	Dépenses	Recettes
65736	65	-5 000,00	
657361	65	5 000,00	
TOTAL		0,00	0,00

Adopté à l'unanimité

4) Création de deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non complet

Dans l'organisation des services, il s'avère nécessaire de créer deux emplois d'Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à temps non complet de 25H par semaine. Après délibération, le Conseil décide de créer ces deux postes et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 10 Juin 2010
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 10 Juin 2010

Le Maire